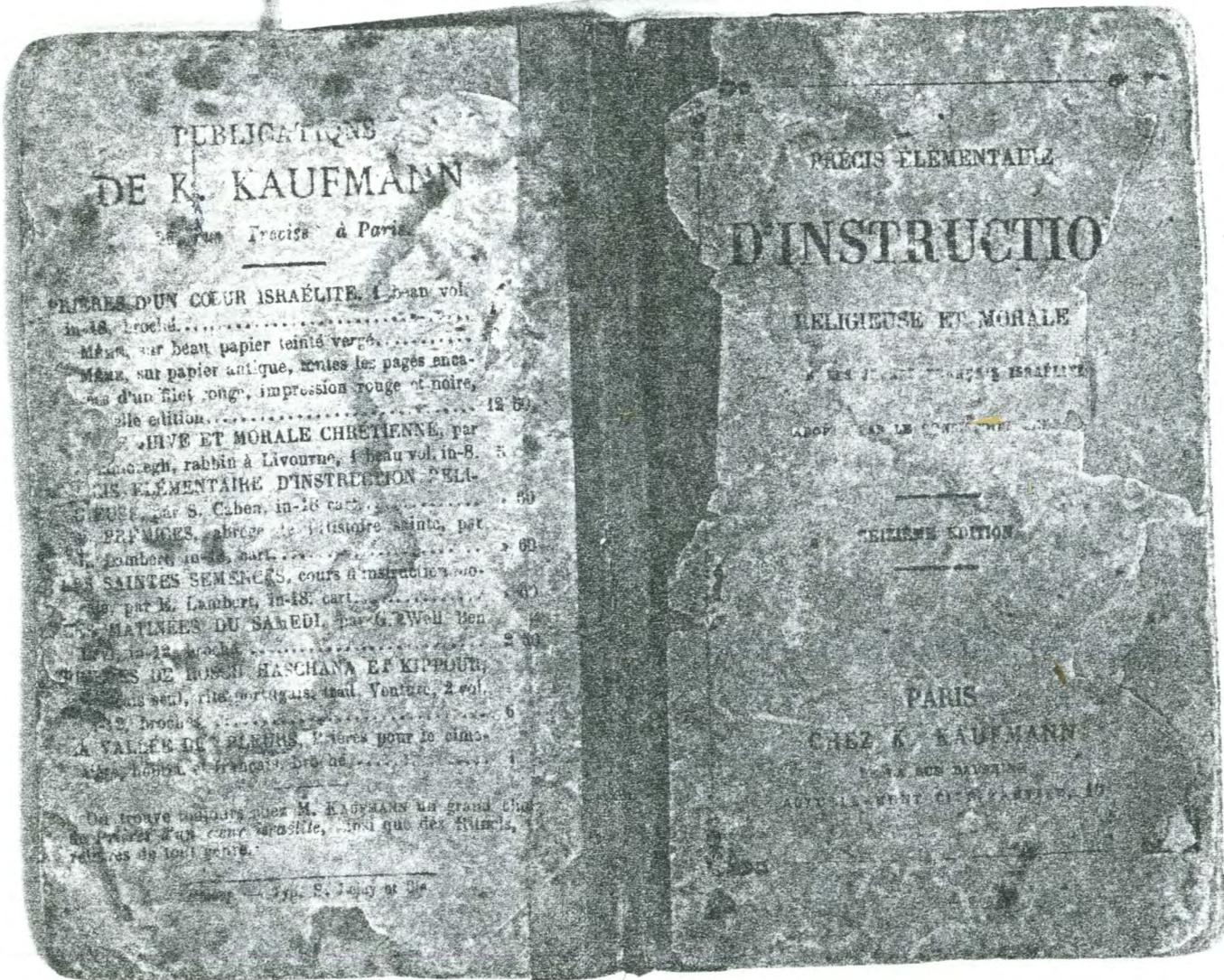


Index title - est

THE LEO M. FRANKLIN ARCHIVES  
TEMPLE BETH EL  
Baltimore, Maryland

SC  
Box  
A-84  
58

9. H. y. 500 - 711 - 111  
DETROIT, MICHIGAN 48233  
6767 W. OUTER DRIVE  
SIGNAL HOSPITAL OF DETROIT  
USA  
L'EXCITIF VICE PRESIDENT  
JULIEN PRIVER, M.D.  
Clerks (1875-1958)  
AREA CODE 313  
193.5010



PUBLICATIONS  
DE K. KAUFMANN

25, rue Precis à Paris

- PRIMER D'UN COEUR ISRAËLITE. 1 beau vol. in-18, broché.....
- Même, sur beau papier teinté vert.....
- Même, sur papier antique, toutes les pages encadrées d'un filet rouge, impression rouge et noire, 2<sup>e</sup> édition..... 12 fr.
- JEHVE ET MORALE CHRETIENNE, par M. S. Caben, rabbin à Livourne, 1 beau vol. in-8..... 5 fr.
- PRECIS ELEMENTAIRE D'INSTRUCTION RELIGIEUSE, par S. Caben, in-18 cart..... 60
- PREMIERS, abrégé de l'histoire sainte, par M. S. Caben, in-18, cart..... 60
- SAINTE SEMENCE, cours d'instruction religieuse, par M. Lambert, in-18, cart..... 40
- MATINEES DU SAHEDI, par G. Weil Ben Zvi, in-12, broché..... 2 fr.
- LES JOURS DE ROSEN HANCHANA ET KIPPOUR, par M. S. Caben, trad. Ventura, 2 vol. in-18, broché..... 6
- LA VALLEE DE PLEURS, paroles pour le cinquième jour de deuil, trad. Ventura, in-18, broché..... 1

On trouve toujours chez M. KAUFMANN un grand choix de livres d'un prix modeste, ainsi que des livres de prières de tout genre.

PRECIS ELEMENTAIRE

D'INSTRUCTION

RELIGIEUSE ET MORALE

PAR M. S. CABEN  
ADOPTE PAR LE COMITE CENTRAL

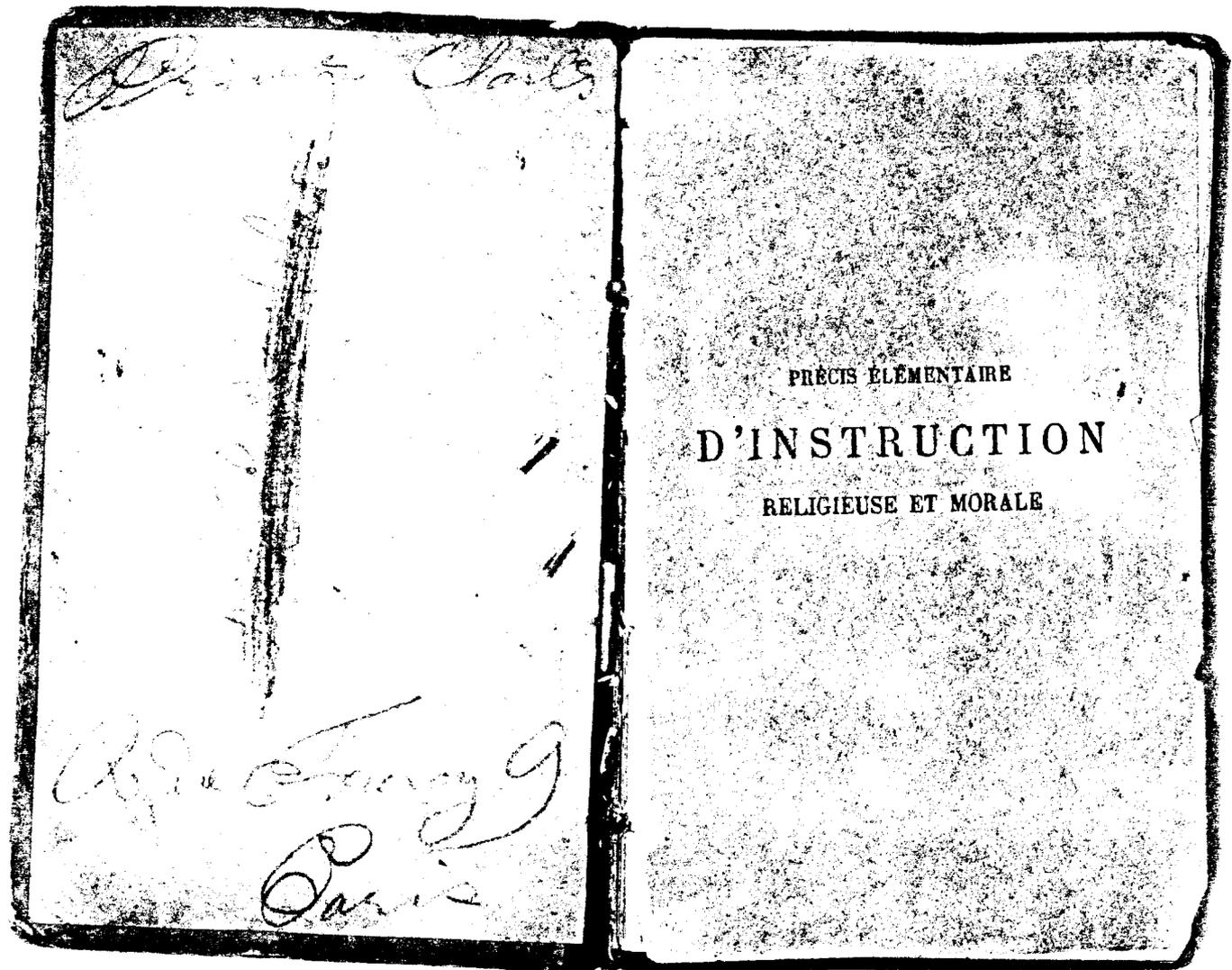
DEUXIEME EDITION

PARIS

CHEZ K. KAUFMANN

25, rue Precis à Paris  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE: KAUFMANP

THE LEO M. FRANKLIN LIBRARY  
JEWELL BETH EL  
BRIDGEVILLE, PA.



*Paris*

*Paris*

PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE  
D'INSTRUCTION  
RELIGIEUSE ET MORALE

THE LIBRARY OF THE  
TEMPLE BEYOND  
LONDON, ENGLAND

PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE

# D'INSTRUCTION

RELIGIEUSE ET MORALE

POUR LES JEUNES FRANÇAIS ISRAÉLITES

ADOPTÉ PAR LE CONSISTOIRE CENTRAL

---

SEIZIÈME ÉDITION

---

PARIS

CHEZ K. KAUFMANN

DE LA RUE DAUPHINE

ACTUELLEMENT CITÉ TRÉVISE, 40

## PRÉFACE

---

Cette douzième édition est identique aux précédentes, sauf l'addition du Schemang en hébreu à la septième leçon, page 32. Le succès obtenu par ce petit travail, auprès de MM. les rabbins et de MM. les instituteurs, nous a décidé à ne pas y faire d'autres modifications, qui jetteraient du trouble dans les habitudes prises des classes.

Paris, juin 1864.

S. CAHEN.

---

### Avant-Propos de la septième édition

Cette nouvelle édition de précis d'instruction religieuse dont l'usage se répand de plus en plus, a reçu de notables améliorations. Elle est approuvée par monsieur le grand Rabbim

THE LIBRARY OF THE  
TEMPLE CENTRAL  
LONDON

AVANT-PROPOS

du consistoire central et par monsieur le grand Rabbïn du consistoire de la Seine.

Monsieur le grand Rabbïn Isidor l'a adopté pour les écoles de Paris ; nous avons tout lieu de croire que les écoles des autres circonscriptions suivront cet exemple.

Outre le contenu de l'ancienne édition revue et corrigée, il y a dans celle-ci, plusieurs prières dont la plus grande partie est empruntée au Rituel.

Grâce à nos dispositions typographiques, les additions qui dans cette édition surpassent les retranchements n'en ont pas augmenté le prix, et tel qu'il est, ce petit livre sera entre les mains d'un instituteur instruit, un bon thème pour le développement de nos principes religieux.

Paris, août 1848.

S. CAHEN.

---

PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE  
D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

ET MORALE

POUR LES JEUNES FRANÇAIS ISRAËLITES

---

Prière à réciter le matin.

Mon Dieu, l'âme que tu m'as donnée est pure ; tu l'as créée, tu l'as formée, tu me l'as donnée par ton souffle, tu veilles sur elle tant qu'elle est en moi, tu me la reprendras un jour, et tu me la rendras de nouveau. Aussi longtemps que cette âme sera en moi, je t'en rendrai grâce, Eternel, mon Dieu et Dieu de mes pères, souverain de l'univers, maître de toutes les âmes. Sois loué, Eternel, qui rends les âmes aux trépassés.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
JEROME BLUM EL  
BIBLIOTHÈQUE

Ecoute, Israël, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est un : béni soit à jamais le nom de son règne glorieux.

Tu as existé, ô Eternel! avant la création du monde, tu existes depuis la création; tu es le même dans ce monde, et tu seras le même dans le monde à venir. Sanctifie ton nom en faveur de ceux qui le sanctifient, sanctifie ton nom dans l'univers. Que ton secours soit notre force et notre gloire. Sois loué, Eternel, qui fais éclater publiquement la sanctification de ton nom.

Pénétré de reconnaissance pour tes bienfaits continuels, et plein de confiance en ta bonté suprême, je t'invoque, mon Dieu, le jour, je t'invoque la nuit, et je ne cesse de demander de nouvelles grâces pour le soutien de ma vie.

Dispense-moi une intelligence forte, une raison saine et un jugement droit. Pardonne mes fautes, éclaire ma conscience et préserve-moi de l'erreur et du péché. Inspire-moi l'amour de l'étude et

guide mes pas dans le chemin de l'honneur et du devoir.

Répands tes bénédictions sur le monde, hâte la guérison de tous nos maux et fais naître promptement le salut de l'humanité.

Bénis et protège mes bons parents, accorde-leur la santé et le bien-être, prolonge leurs jours et préserve-les de tout chagrin, de tout revers et de toute inquiétude. Amen.

---

Prière à réciter le matin et le soir.

Aide-moi, ô mon Dieu! à garder ma langue de toute médisance et mes lèvres de toute parole mensongère. Que mon âme soit indulgente pour ceux qui parlent mal de moi, humble et modeste devant tous les hommes. Ouvre mon cœur à ta sainte loi, et que mon âme aspire à l'accomplissement de tes préceptes. Veuille rompre toi-même les projets de mes en-

nemis et déconcerter les mauvais desseins qu'ils forment contre moi. Fais-le pour la gloire de ton nom, de ta sainteté et de ta loi. Exauce-moi, viens à mon secours, afin que tes bien-aimés soient rassurés.

Que les paroles de ma bouche et les pensées de mon cœur te soient agréables, Eternel, mon protecteur, mon libérateur.

**Prière à réciter avant de se coucher.**

Ecoute, Israël, l'Eternel est notre Dieu, l'Eternel est un : béni soit à jamais le nom de son règne glorieux. Tu aimeras l'Eternel, etc. (1).

Sois loué, Eternel, notre Dieu, maître de l'univers, qui fais sentir le besoin du sommeil à mes yeux et qui répands l'assoupissement sur mes paupières. Fais, ô Eternel ! mon Dieu et Dieu de mes pères,

(1) Voy. page 33.

que je me couche en paix et que je me relève en paix ; que mon sommeil ne soit pas troublé par des visions effrayantes, par de mauvais songes et par des pensées impures. Veille sur moi, préserve-moi de tout péché, rouvre mes yeux à la lumière et fais que je ne m'endorme pas du sommeil de la mort ; car c'est toi qui dispenses la lumière à la prunelle de nos yeux. Sois loué, Eternel, qui éclaires l'univers entier de ta gloire.

Le protecteur d'Israël ne dort pas, ne sommeille pas.

Sois loué, Eternel, pendant le jour, sois loué pendant la nuit. Sois loué lorsque nous nous couchons ; sois loué lorsque nous nous levons. Les âmes des vivants et des morts sont en ta main ; en ta main est la vie de tout ce qui respire, le souffle qui anime tout mortel. Je te confie mon âme, c'est toi qui me protèges, Eternel, Dieu de vérité.

(Les deux prières qui suivent sont pour de très-jeunes enfants.)

## PRIÈRE DU MATIN.

Dieu! créateur et conservateur de l'univers, je te rends grâce d'avoir de nouveau fait disparaître l'assoupissement de mes membres, et de me faire éprouver encore le plaisir d'exister.

Ma première pensée en m'éveillant est à toi, bonté infinie! tu veilles sur moi pendant mon sommeil et tu me fais revoir ce monde, monument de ta grandeur et de ta majesté.

Je suis un faible enfant, je ne saurais te comprendre; mais ta toute-puissance m'anime, et tu diriges les pensées de mon cœur. Ce vaste univers, ton ouvrage, proclame ton existence; toute la terre est remplie de ta gloire.

Puissé-je, ô Dieu! rester toujours fidèle à ta loi, avoir la force de vouloir et de faire le bien. Inspire-moi des sentiments d'amour pour mes semblables, et que je leur sois toujours utile et agréable.

Bénis mes bons parents et prolonge

leurs jours. Donne-leur, ô mon Dieu! la santé et le bien-être; que je sois toujours pour eux un sujet de contentement, que l'innocence et la candeur soient mon partage. Amen.

## PRIÈRE DU SOIR.

Mon Dieu! encore une journée écoulée; comment te remercier pour tout le bien dont tu m'as comblé! Tu m'as conservé, tu as conservé mes bons parents, et tu as détourné de nous toute espèce de malheurs.

Combien je suis pénétré de reconnaissance! Aussi j'interroge mon cœur; suis-je devenu meilleur, ai-je mieux fait mon devoir qu'hier? Daigne, ô mon Dieu! guider mes pas chancelants dans le bon chemin, et puisse-je, à la fin de mes jours, pouvoir t'invoquer avec la conscience d'avoir bien vécu!

Je me recommande à toi en me livrant au repos; permets que je me réveille en paix; daigne me faire revivre à la clarté du jour, et me rendre à mes parents, que tu m'as appris à chérir.

Reçois mon humble prière pour eux; veille sur eux pendant leur sommeil; répands sur eux tes bénédictions; c'est avec la sincérité d'un enfant que je t'implore, ô mon Dieu! pour leur bonheur et leur conservation. Amen.

---

## LEÇONS PRÉLIMINAIRES

---

### PREMIÈRE LEÇON.

---

D. Qui êtes-vous, mon enfant?

R. Je suis un (une) jeune Israélite.

D. Pourquoi venez-vous ici?

R. Je viens pour être interrogé sur les principes de notre religion.

D. Qu'entendez-vous par cette expression : NOTRE RELIGION?

R. J'entends par notre religion, la croyance en Dieu et l'obéissance à la loi qu'il a donnée aux Israélites.

D. Que désigne le mot Israélite?

R. Il désigne un descendant des patriarches Abraham, Isaac et Jacob, dont le dernier reçut de Dieu le nom d'Israël.

D. Suffit-il d'être un des descendants de ce saint homme pour mériter le nom de vrai Israélite ?

R. Non, cela ne suffit pas; il faut surtout observer la loi que Dieu nous a donnée, et remplir tous les devoirs que cette loi nous impose.

D. Quels sont les effets que la religion produit sur l'homme ?

R. La religion nous rend bons et heureux dans cette vie, et procure à notre âme, après la mort, la jouissance de la béatitude éternelle.

D. N'y a-t-il point de salut pour les hommes qui n'appartiennent pas à notre religion ?

R. Oui; tous les hommes qui reconnaissent Dieu et qui pratiquent la vertu sont au nombre des bienheureux. Ainsi nous enseignent nos sages : « Les justes de toutes les nations ont part au salut éternel. »

D. Un Israélite est-il donc libre de négliger sa religion et d'en choisir une autre ?

R. Non; le devoir le plus sacré de tout Israélite est de rester fidèle à la loi que Dieu a donnée à ses ancêtres, pour eux et pour leurs descendants.

## II<sup>e</sup> LEÇON

### DE DIEU.

D. Qu'est-ce que Dieu ?

R. Dieu est le créateur du ciel, de la terre et de tout ce qui y est renfermé. Dieu est le souverain maître de toutes choses; il gouverne l'univers et veille à la conservation de toutes ses créatures.

D. Y a-t-il plusieurs Dieux ?

R. Il n'y a et il ne peut y avoir qu'un seul Dieu.

D. Quels sont les attributs que nous reconnaissons à Dieu ?

R. 1<sup>o</sup> Dieu est, a été et sera toujours le même; c'est pourquoi on l'appelle l'ÉTERNEL;

Digitized by Google  
BIBLIOTHÈQUE MICH.

2° Dieu est tout-puissant; tout ce qu'il veut s'accomplit;

3° Dieu est infiniment sage;

4° Dieu est partout présent; il voit tout, il connaît tout, dans le ciel, sur la terre, et jusqu'à nos plus secrètes pensées;

5° Dieu est infiniment juste; il aime le bien et hait le mal;

6° Dieu est infiniment bon, clément et miséricordieux; il aime toutes ses créatures; il nous donne la vie et tous nos biens, et il nous pardonne nos fautes, lorsque nous nous en repentons sincèrement.

D. Quel est pour nous le résultat de la croyance en Dieu?

R. Sachant que sa bonté est infinie, nous devons avoir confiance en lui, dans quelque peine que nous nous trouvions, quelle que soit l'affliction que nous puissions éprouver.

D. Avons-nous la liberté de faire le bien ou le mal?

R. Oui, nous avons cette liberté; car,

sans la liberté d'agir, il n'y aurait ni vice ni vertu, et Dieu étant souverainement juste, la vertu doit avoir sa récompense et le vice son châtement. Dieu a dit : *Vois, je mets devant toi la vie et le bien, la mort et le mal... choisis le bien* (1).

D. En combien de parties se divisent les devoirs que nous avons à remplir?

R. En trois parties, savoir :

1° Les devoirs de l'homme envers Dieu;

2° Les devoirs de l'homme envers son prochain;

3° Les devoirs de l'homme envers lui-même.

(1) Deut. 30, 15, 19.

THE 1793-1800 FRENCH REVOLUTION ARCHIVES  
UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY

Section première

Des devoirs de l'homme envers Dieu.

PREMIÈRE LEÇON

DE LA LOI DE DIEU

D. Qu'entendez-vous par la loi de Dieu?

R. J'entends par la loi de Dieu les préceptes contenus dans nos livres sacrés.

D. Quelles sont les bases de la loi de Dieu?

R. L'amour de Dieu et l'amour du prochain.

D. Qu'est-ce que l'amour de Dieu?

R. C'est un sentiment qui doit nous porter à aimer Dieu au-dessus de toutes choses.

D. Pourquoi devons-nous aimer Dieu?

R. Parce qu'il est bon, juste et sage.

D. Qu'est-ce que nous prouve sa bonté?

R. Par sa bonté, Dieu nous donne, non-seulement la vie, mais aussi tous les biens propres à rendre cette vie utile et agréable.

D. Quels sont les effets de sa justice?

R. Par sa justice, Dieu récompense les justes et punit les impies, soit dans cette vie, soit dans la vie à venir.

D. Qu'entendez-vous par les justes et les impies?

R. Les justes sont ceux qui remplissent leur devoir envers Dieu et envers leur prochain, et les impies sont ceux qui ne remplissent pas ces devoirs.

D. Et quels sont les effets de la sagesse de Dieu?

R. Par sa sagesse, Dieu a tout créé et tout disposé pour sa gloire et pour le bien de ses créatures.

D. Et comment pouvons-nous témoigner notre amour à Dieu?

R. En faisant un bon usage des biens qu'il nous accorde.

D. Qu'est-ce que l'amour du prochain?

R. C'est un sentiment qui doit nous porter à aimer tous les hommes.

D. Pourquoi appelez-vous tous les hommes *notre prochain*?

R. Parce qu'ils sont tous nos semblables. Ils sont comme nous les créatures de Dieu, et issus comme nous de nos premiers parents, Adam et Ève.

D. Qu'est-ce que nous devons à tous les hommes?

R. Nous devons leur faire tout le bien que nous voudrions qu'ils nous fissent. Dieu a dit : « Aime ton prochain comme toi-même. »

D. Comment avons-nous reçu la loi de Dieu?

R. Nos ancêtres se trouvant esclaves en Égypte, Dieu les délivra miraculeusement, sous la conduite de Moïse, son fidèle serviteur, et leur donna par l'organe de ce grand prophète, tous les préceptes dont se compose la loi divine.

D. Dieu n'avait-il pas déjà prescrit à Abraham une de nos principales pratiques religieuses?

R. Oui, Dieu a d'abord donné à notre père Abraham, et imposé plus tard à ses descendants mâles la loi de la circoncision, comme une marque sacrée de son alliance avec ce patriarche et avec sa postérité.

---

## II<sup>e</sup> LEÇON

### DU DÉCALOGUE

D. Qu'est-ce que le Décalogue?

R. Décalogue veut dire dix commandements; on appelle ainsi cette partie de la loi que Dieu a donnée sur la montagne de Sinaï, en présence de tout Israël.

D. Récitez - moi les dix commandements.

R. 1<sup>o</sup> Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai tiré de l'esclavage d'Égypte;

2<sup>o</sup> Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi; tu ne te feras et n'adoreras aucune image;

3<sup>o</sup> Tu ne proféreras pas en vain le nom de l'Éternel, ton Dieu; car l'Éternel ne

laisse point impuni celui qui profère son nom en vain ;

4° Tu sanctifieras le jour du Sabbat et ne feras aucun travail en ce jour ;

5° Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps ;

6° Tu ne commettras pas d'homicide ;

7° Tu ne commettras pas d'adultère ni d'impureté ;

8° Tu ne prendras pas le bien d'autrui ;

9° Tu ne rendras pas de faux témoignage ;

10° Tu ne convoiteras rien de ce qui appartient à ton prochain.

---

III<sup>e</sup> LEÇON

---

D. Quel est le livre qui contient les dix commandements ?

R. C'est le Pentateuque ou les cinq livres de Moïse (livre de la loi).

D. Ce livre renferme-t-il d'autres préceptes ?

Il renferme tous les préceptes de la toute la loi écrite.

D. Pourquoi dites-vous la loi écrite ?

R. Parce qu'il y a aussi la loi orale.

D. Qu'est-ce que la loi orale ?

R. La véritable explication de la loi écrite ; Moïse l'a également reçue de Dieu, mais sans ordre de l'écrire.

D. Comment la loi orale, n'étant pas écrite, s'est-elle conservée chez nos ancêtres ?

R. Moïse l'ayant reçue de Dieu, elle s'est conservée de mémoire, en passant de bouche en bouche, aux anciens, aux prophètes, aux chefs de la religion, lesquels l'ont enseignée au peuple d'Israël.

D. La loi orale n'a-t-elle pas été écrite plus tard.

R. Oui ; elle se trouve aujourd'hui par écrit.

D. A quelle époque cette loi a-t-elle été mise par écrit ?

R. La loi orale fut mise par écrit vers l'époque où les malheurs et les persécutions de nos ancêtres firent craindre que

THE LEO M. FRANKEL ARCHIVES  
JEWISH THEOLOGICAL SEMINARY  
LIBRARY

cette partie de la loi ne vint à être oubliée ou altérée.

D. Quels sont les livres principaux de cette loi orale se trouve consignée?

R. Ces livres sont la *Mischna* et le *Talmud* ou *Ghémara*.

IV. LEÇON

DE L'ÉCRITURE SAINTE

D. Comment nommez-vous les livres que les prophètes ont écrits par l'inspiration divine?

R. Ces livres s'appellent la *Bible* ou la *Sainte Écriture*?

D. En combien de parties se divise la Sainte Écriture?

R. En trois parties, savoir :

- 1° La loi *Thora* (תורה);
- 2° Les Prophètes, *Nebiim* (נביאים);
- 3° Les Hagiographes, *Chethoubim*

כתובים

D. Quel est le contenu du livre de la loi?

R. La *Loi*, qui s'appelle aussi le Pentateuque ou les cinq livres de Moïse, contient l'histoire de la création, celle des patriarches et du peuple israélite jusqu'à la mort de Moïse, et tous les préceptes que Dieu nous a donnés par l'organe de ce grand prophète.

D. En combien de parties se divisent les Prophètes?

R. Les Prophètes se divisent en deux parties.

D. Quel est le contenu de la première partie?

R. La première partie des Prophètes renferme la suite de l'histoire des Israélites depuis la mort de Moïse jusqu'à la destruction du premier temple.

D. Quels sont les livres dont se compose cette partie?

R. Les livres dont se compose la première partie des Prophètes sont : les livres de Josué, les Juges, les deux livres de Samuel et les deux livres des Rois.

D. Quel est le contenu de la seconde partie des Prophètes ?

R. La seconde partie des Prophètes renferme les diverses prophéties, ainsi que des exhortations et des promesses faites de la part de Dieu au peuple d'Israël en particulier, et à tout le genre humain en général.

D. Quels sont les livres dont se compose cette partie ?

R. La seconde partie des Propnetes se compose des livres d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiël et des douze petits prophètes.

D. Quel est le contenu des Hagiographes ?

R. Les Hagiographes contiennent des chants sacrés, des maximes de morale et le récit de plusieurs événements faisant partie de l'histoire sainte.

D. Quels sont les livres dont se composent les Hagiographes ?

R. Les Hagiographes comprennent les Psaumes de David, les Proverbes de Salomon, Job, le Cantique des Cantiques, l'histoire de Ruth, les Lamentations de

Jérémie, l'Ecclésiaste ou Koheleth, le livre d'Esther, les livres de Daniel, de Néhémie, d'Esra et les Chroniques.

---

### V<sup>e</sup> LEÇON

#### DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE NOTRE CROYANCE.

D. Quels sont les principes fondamentaux de notre croyance ?

R. Ce sont les treize articles de la foi.

D. Récitez-moi ces treize articles.

R. Je crois :

1° Que Dieu est, qu'il a été et qu'il sera éternellement ;

2° Qu'il n'y a qu'un seul Dieu ;

3° Que Dieu n'a point de corps, ni rien de corporel ;

4° Que Dieu a créé tout ce qui existe ;

5° Que c'est à lui seul que nous devons adresser nos prières :

6° Que nos prophètes ont été inspirés de Dieu;

7° Que Moïse est le plus grand de tous les prophètes;

8° Que la loi, tant écrite qu'orale, que nous suivons, est celle que Dieu a donnée à Moïse;

9° Que Dieu ne la changera jamais;

10° Que Dieu connaît toutes les pensées des hommes;

11° Que Dieu récompense les bons et punit les méchants;

12° Que Dieu, à l'époque qu'il lui a plu de fixer, et que lui seul connaît, nous enverra le Messie, annoncé par les prophètes, et qui, assisté de la puissance divine, fera triompher la croyance à l'unité de Dieu, et fera disparaître de la terre la guerre, les vices et toutes les plaies humaines;

13° Que l'âme est immortelle, et qu'un jour viendra où Dieu rappellera les morts à la vie.

VI. LEÇON

DES PRÉCEPTES QUI NOUS RAPELLENT JOURNELLEMENT L'OBLIGATION D'OBÉIR A LA LOI DE DIEU.

D. Quelles sont les pratiques dont le but est de nous rappeler journellement le devoir de reconnaître, d'aimer Dieu et d'obéir à ses commandements?

R. Ces pratiques sont : les *Théphilin*, les *Tsitsith*, la *Mesousah*, la récitation du *Schemang* et la prière.

D. Qu'est-ce que les *Théphilin*?

R. Les *Théphilin* ou Phylactères sont des bandeaux qu'on applique pendant la prière du matin, au bras gauche et sur le front, et qui renferment quatre chapitres du Pentateuque, nous recommandant la connaissance de la loi de Dieu et le souvenir de ses bienfaits.

D. Qu'est-ce que les *Tsitsith*?

R. Ce sont des franges que la loi de Dieu nous prescrit de porter comme un signe

destiné à nous rappeler l'observation de tous les préceptes divins.

D. Qu'est-ce que le *Mesousah* ?

R. C'est un écrit qui contient deux chapitres du Pentateuque, relatif aux mêmes devoirs que rappellent les *Théphilin* et les *Tsitsith*. Nous devons l'appliquer aux portes de nos maisons.

### VII<sup>e</sup> LEÇON

#### DE LA RÉCITATION DU SCHEMANG ET DE LA PRIÈRE

D. Qu'est-ce que le *Schemang* ?

R. Ce sont trois chapitres du Pentateuque que nous sommes tenus de réciter le matin et le soir, et dont le premier commence par : *Schemang Israël*.

D. Récitez-moi ce premier chapitre.

שמע ישראל יהיה אלהינו יהיה אחד  
ברוך שם כבוד כלכותו לעולם ועד

R. *Écoute, Israël, l'Éternel est notre Dieu, l'Éternel est un.*

R. Écoute, Israël, l'Éternel est notre Dieu, l'Éternel est un. *Béni soit à jamais le nom de son règne glorieux.* Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir ; que ces préceptes que je donne aujourd'hui soient gravés dans ton cœur ; tu les inculqueras à tes enfants, et tu les répéteras fréquemment, soit dans ta maison, soit en chemin, et en te couchant et en te levant. Tu les lieras comme signe sur ta main, et tu les porteras en fronteau entre tes yeux ; tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes.

D. Qu'est-ce que ce chapitre nous rappelle ?

R. Il nous rappelle l'existence, l'éternité et l'unité de Dieu, l'obligation de l'aimer sur toutes choses, même de sacrifier à cet amour nos biens et notre vie ; d'enseigner à nos enfants les préceptes de la loi divine, le précepte de nous revêtir de *Théphilin* et d'appliquer la *Mésousah* aux portes de nos maisons.

D. Outre la récitation du *Schemang*,

avons-nous encore des prières à adresser à Dieu?

R. Oui; nous sommes obligés d'adresser journellement nos prières à l'Éternel, afin de lui témoigner notre soumission, notre amour et notre confiance dans sa bonté infinie, dans sa providence et dans sa miséricorde.

D. Comment devons-nous nous préparer pour adresser notre prière à l'Éternel?

R. En abandonnant toute pensée mondaine et en élevant notre âme vers Dieu.

D. Qu'est-ce qui est encore nécessaire pour pouvoir faire nos prières?

R. La propreté du corps est également nécessaire pour pouvoir faire nos prières, c'est pourquoi nous devons nous laver les mains et le visage tous les matins, et nous laver également les mains pour réciter la bénédiction qui se dit avant le repas.

D. Quel est l'objet de la prière?

R. La prière a pour objet :

1° De célébrer les louanges de Dieu ;

2° D'invoquer son assistance pour nous

et pour le bonheur du monde en général;

3° De le remercier des biens qu'il nous dispense ;

4° Et de lui demander pardon des fautes que nous avons commises.

D. Combien de fois est-on obligé de prier chaque jour ?

R. Il est de notre devoir de prier Dieu trois fois par jour, savoir : le matin, l'après-midi et le soir.

D. Outre les prières journalières, y a-t-il encore d'autres prières à réciter ?

R. Oui, il y a des prières additionnelles dans les diverses fêtes et solennités de l'année, les prières et bénédictions usitées, avant et après chaque repas, la prière appelée *Kidousch*, qu'on récite avant le repas au commencement de chaque fête, une autre appelée *Habdala*, qu'on récite à la fin de la fête, et d'autres courtes prières et bénédictions qui nous sont prescrites dans des circonstances diverses.

D. Quel effet doit produire notre prière sur nous-mêmes ?

R. Elle doit nous animer de bons sentiments, et fortifier notre confiance en Dieu.

D. Quand est-ce que notre prière est agréable à Dieu?

R. Dieu exauce nos prières lorsqu'elles partent de notre cœur.

D. Quel principe professent nos sages touchant la prière?

R. Nos sages nous enseignent qu'il vaut mieux faire une courte prière avec recueillement, que de prier longtemps avec distraction.

D. Quelle doit être notre conduite dans le lieu consacré à la prière?

R. Nous devons entrer et nous tenir dans ce lieu saint de la manière la plus respectueuse, et nous abstenir de tous discours étrangers au culte divin.

## VIII. LEÇON

## DES FÊTES

D. Quelles sont les fêtes que Dieu nous a ordonné de célébrer?

R. Ces fêtes sont: le saint jour du *Sabbat* שבת, la *Pâque* פסח, la *Pentecôte* ou la fête des Semaines שבועות, la fête des *Trompettes* ou du nouvel an ראש השנה le *Grand-Jeûne* ou le jour des Expiations יום כפור, et la fête des *Tentes* ou des Tabernacles סוכות.

D. Que doit nous rappeler la célébration du Sabbat?

R. Le saint jour du Sabbat est institué pour nous rappeler que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, s'est reposé le septième, et pour nous faire ressouvenir, en même temps, de la délivrance miraculeuse de l'esclavage d'Égypte.

D. Que doit nous rappeler la fête de Pâque?

R. Cette fête est instituée pour célébrer l'époque de l'affranchissement d'Israël de l'esclavage égyptien.

D. Quand tombe la fête de Pâque?

R. La Pâque est fixée au 15 de *Nissan*. Cette fête dure huit jours; les deux premiers et les deux derniers jours sont consacrés au repos, les quatre autres forment une demi-fête.

D. Qu'est-ce que nous avons à observer particulièrement durant cette fête?

R. Il nous est défendu, durant cette fête, de manger et même de laisser subsister dans nos maisons, soit levain, soit pain levé.

D. Quand a lieu la fête de la Pentecôte?

R. La Pentecôte ou la fête des Semaines est célébrée le cinquantième jour après le premier jour de Pâque, ou le six du mois de *Siwan*. C'est l'anniversaire de l'époque où la loi fut donnée sur le mont Sinai. Cette fête dure deux jours.

D. Pourquoi cette fête porte-t-elle le nom de *fête des Semaines* ou *Schebouoth*?

R. Parce que l'on commence le second jour de Pâque à compter quarante-neuf jours, formant sept semaines, au bout desquelles se célèbre la Pentecôte.

D. Qu'est-ce que la fête des Trompettes?

R. La fête des Trompettes ou du nouvel an est instituée pour célébrer l'anniversaire de la création du monde. Cette fête est fixée au premier *Tisri* et dure deux jours.

D. Pourquoi appelons-nous cette solennité *fête des Trompettes*?

R. Parce qu'on sonne, en ce jour, de la trompette ou du cor appelé *Schophar*.

D. Que doit nous rappeler cette dernière cérémonie?

R. Cette cérémonie a pour but de nous avertir que Dieu juge toutes les créatures, et de nous inviter à la pénitence et à la conversion au bien.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO  
100 St. George Street, Toronto, Ont.

40 DES DEVOIRS DE L'HOMME

D. Sous quel nom cette fête est-elle désignée dans la Bible?

R. Sous celui de *Iom Hazicaron*, jour de souvenir, parce que le souvenir de toutes les créatures et de leurs œuvres est rappelé devant Dieu qui juge le monde.

---

IX<sup>e</sup> LEÇON

SUITE DES FÊTES

D. Qu'est-ce que le Grand Jeûne?

R. Le Grand Jeûne ou le jour des Expiations est entièrement consacré à la pénitence, pour obtenir de Dieu le pardon de nos péchés. Cette fête tombe le 10 du mois de *Tisri*.

D. Quand tombe la fête des Tentes?

R. La fête des Tentes est fixée au quinzième jour du mois de *Tisri*; elle dure neuf jours; les deux premiers et les

ENVERS DIEU 41

deux derniers en sont consacrés au repos; et les cinq jours d'intervalle forment une demi-fête.

D. Pourquoi appelons-nous cette fête *fête des Tentes*?

R. Parce qu'il nous est ordonné pendant les sept premiers jours de cette fête, d'habiter ou du moins de prendre nos repas sous des tentes dressées en plein air et couvertes de feuillage ou de chaume.

D. Que doit nous rappeler cet usage?

R. Le séjour de nos ancêtres dans le désert qu'ils furent obligés de traverser après leur sortie d'Égypte, et les soins paternels dont la Providence les avait constamment entourés.

D. La célébration du Sabbat et des autres fêtes consiste-t-elle simplement dans le repos du corps, en nous abstenant du travail?

R. Non, ce n'est pas en cela seulement qu'elle consiste; nous devons, en outre, employer le loisir que nous donnent ces jours de repos, à méditer plus assidûment

la loi de Dieu, à fréquenter les lieux de prières et les assemblées où l'on enseigne la parole de Dieu.

D. Pendant ces fêtes, à l'exception du Sabbat et du jour de l'Expiation, n'y a-t-il pas certains travaux permis de faire ?

R. Oui, il est permis de faire pendant ces fêtes tous les travaux nécessaires à la préparation des aliments.

D. Outre ces fêtes commandées par la loi divine, y en a-t-il encore d'autres instituées plus tard en mémoire de quelque heureux événement ?

R. Oui, c'est la fête de *Pourim* ou des Sorts, et celle des *Hanoucka* ou des Illuminations.

D. Quand tombe la fête des Sorts ?

R. Le quatorzième jour du mois d'*Adar*.

D. Quel en est le but ?

R. Cette fête a pour but de célébrer l'époque où Dieu, par l'organe de la reine Esther, délivra les Israélites de la persécution de Haman, qui avait juré leur

perte, et fixé par la voie du sort le jour du massacre qu'il méditait.

D. Comment se célèbre la fête de *Pourim* ?

R. Cette fête se célèbre par la lecture du livre d'Esther, où se trouve consignée l'histoire de cet événement; par des réjouissances et par des distributions d'aumônes aux pauvres.

D. Pourquoi célébrons-nous la fête des Illuminations ?

R. Cette fête doit nous rappeler le souvenir des victoires remportées par les Israélites, sous la conduite des Asmonéens, dits Macchabées, de la famille sacerdotale d'Aaron, sur Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, qui avait envahi la Palestine et souillé le temple de Jérusalem.

D. Quand a lieu cette fête ?

R. Cette fête commence la veille au soir du vingt-cinquième jour de *Kislew*.

D. Et comment célèbre-t-on cette fête ?

R. On la célèbre en adressant des ac-

44 DES DEVOIRS DE L'HOMME

tions de grâce à Dieu et par des illuminations qu'on fait chaque soir, pendant huit jours, dans les synagogues et dans nos maisons.

D. Y a-t-il d'autres fêtes que l'Israélite doit célébrer?

R. Oui ; les fêtes nationales, c'est-à-dire instituées pour célébrer quelque événement, quelque anniversaire heureux pour le pays auquel nous avons le bonheur d'appartenir.

---

X<sup>e</sup> LEÇON

---

DES JEUNES ET AUTRES ABSTINENCES.

D. Outre le Grand Jeûne, en avons-nous encore d'autres dans le courant de l'année?

R. Oui, les prophètes en ont institué quatre autres, comme souvenir des mal-

ENVERS DIEU

45

heurs que nos ancêtres ont essayés à diverses époques.

D. Quel est le premier de ces jours de jeûne?

R. Le premier de ces jours de jeûne tombe le 17 du mois de *Tamouz*; ce jeûne est consacré au souvenir de la prise de Jérusalem.

D. Quel est le deuxième jour de jeûne?

R. Le deuxième jeûne tombe le 9 du mois d'*Ab*, jour anniversaire de la destruction tant du premier que du second temple de Jérusalem.

D. Quand tombe le troisième jeûne?

R. Le troisième jeûne tombe le 3 du mois de *Tisri*, et nous rappelle le souvenir de l'assassinat commis sur le pieux *Guedalia*, dont la mort, arrivée peu après la destruction du premier temple, causa la dispersion complète de nos ancêtres.

D. Quand a lieu le quatrième jeûne?

R. Le quatrième jeûne tombe le 10 du mois de *Tébeth*, et nous rappelle le

souvenir du siège mis devant Jérusalem.

D. Outre ces jours de jeûne, n'y en a-t-il pas encore un cinquième?

R. Oui, celui du 13 d'Adar, en mémoire des jeûnes qu'avait ordonnés la reine Esther, pour obtenir du ciel la délivrance d'Israël de la persécution de Haman.

D. A quoi sont consacrés les jours de jeûne?

R. A la pénitence, aux actes de piété et à la bienfaisance.

D. Quel est le véritable but du jeûne?

R. C'est de nous rappeler que c'étaient les péchés qui ont causé les malheurs de nos ancêtres.

D. Et à quoi doit nous engager ce souvenir?

R. Ce souvenir doit nous engager à rendre notre conduite meilleure, et nous porter à remplir tous nos devoirs, soit envers Dieu, soit envers notre prochain.

D. Quels sont les mets dont la loi de

Dieu nous défend de faire usage pendant toute l'année?

R. La loi de Dieu nous défend de manger le sang et le suif; la chair des animaux impurs, et même celle des animaux permis qui n'auraient pas été tués selon le rit prescrit.

Il nous est également défendu de faire usage des mets où le laitage et la viande se trouvent mélangés.

---

## XI<sup>e</sup> LEÇON

### DU PÉCHÉ ET DE LA PÉNITENCE.

D. A quoi peut nous conduire l'ignorance de nos devoirs religieux et moraux?

R. Elle peut nous conduire au péché.

D. Qu'est-ce que le péché?

R. C'est la désobéissance à la loi de Dieu.

D. Comment peut-on se rendre coupable de péché ?

R. On peut se rendre coupable de péché : 1° par l'inobservation de ce que la loi de Dieu nous ordonne de faire, ce qui s'appelle *péché d'omission*; 2° en faisant ce que la loi divine nous défend de faire, ce qui s'appelle *péché d'action*.

D. Quel est l'effet du péché ?

R. L'effet du péché est de nous rendre coupable devant Dieu, et de causer par là la perte de notre félicité, soit dans cette vie, soit dans la vie à venir.

D. Par quel moyen le pécheur peut-il se délivrer de ses péchés et rentrer en grâce devant Dieu ?

R. Il peut être absous de ses péchés par la pénitence.

D. En quoi consiste la pénitence ?

R. La pénitence consiste dans l'aveu que l'homme fait de ses fautes, dans le repentir qu'il en manifeste, et dans la ferme résolution de ne plus y retomber.

D. Comment doit se faire l'aveu des péchés ?

R. Cet aveu doit venir de la conscience du pécheur reconnaissant ses torts, et s'adresser à Dieu seul dont on implore le pardon.

D. Qu'est-ce qui doit accompagner la pénitence ?

R. La prière et la pratique des bonnes œuvres.

D. Quel est ainsi l'effet d'une pénitence sincère ?

R. Une pénitence sincère a pour effet d'opérer la réconciliation du pécheur avec Dieu, et son éloignement du mal.

D. Ces actes de pénitence suffisent-ils lorsqu'il s'agit d'une offense que nous aurions faite à notre prochain ?

R. Non, ils ne suffisent pas ; il faut en outre donner satisfaction à la personne offensée, en réparant le tort qu'on lui a fait, soit à l'égard de sa personne ou de ses intérêts, soit à l'égard de sa réputation.

D. Est-il permis au pécheur de différer sa pénitence ?

R. Non, cela n'est pas permis, parce

que rien n'étant moins assuré que la durée de notre vie, le pécheur pourrait être surpris par la mort avant de s'être réconcilié avec Dieu.

D. Dieu aime-t-il la conversion du pécheur?

R. Assurément. Dieu, par l'organe de tous les prophètes, nous appelle à la pénitence; il a dit: Je ne désire point la mort du pécheur; qu'il renonce à ses mauvaises habitudes et qu'il vive!

---

## Section deuxième

### **Des devoirs de l'homme envers son prochain.**

---

#### PREMIÈRE LEÇON

D. Quels sont les devoirs de l'homme envers son prochain?

R. Par règle générale, nous ne devons pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit; mais, au contraire, nous devons faire pour nos semblables ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous; nous devons agir envers eux avec charité.

D. Qu'est-ce qu'il est ainsi défendu de faire à son prochain?

R. Il est défendu de tromper son prochain, de le haïr, de l'offenser et de nuire d'une manière quelconque à sa personne, à ses intérêts ou à son honneur.

D. Et qu'est-ce qu'il nous est ordonné de faire pour notre prochain?

R. Il nous est ordonné de l'aider, lorsqu'il a besoin de notre secours, de profiter de toutes les circonstances pour être utiles à nos semblables, et d'exercer envers tous les hommes les œuvres de miséricorde.

D. Qu'entendez-vous par œuvre de miséricorde?

R. J'entends par là ce que tout homme doit faire pour son prochain, par sentiment de charité fraternelle et sans aucune vue d'intérêt.

D. Faites-moi connaître les principales œuvres de miséricorde?

R. C'est :

- 1° Faire l'aumône;
- 2° Ramener la paix dans le sein des familles, et la rétablir entre ceux qui sont divisés;
- 3° Porter la consolation dans le cœur des affligés;
- 4° Visiter les malades;
- 5° Rendre les derniers devoirs aux morts.

6° Défendre les innocents à qui l'on refuse justice;

7° Délivrer ceux que des malheurs ont fait tomber dans la captivité;

8° Donner l'hospitalité.

D. Quelle doit être notre conduite à l'égard de celui qui nous aurait offensés?

R. Loin de nous venger et de garder rancune à l'égard de celui qui aurait des torts à notre égard, nous devons lui pardonner, nous prêter facilement à la réconciliation.

D. Et comment devons-nous agir, lorsque c'est nous qui avons offensé notre prochain?

R. Nous devons reconnaître franchement notre tort, le réparer promptement et ne rien négliger pour obtenir le pardon de notre faute.

II<sup>e</sup> LEÇON

DU RESPECT ENVERS NOS PARENTS ET NOS SUPÉRIEURS, ET DES ÉGARDS ENVERS NOS ÉGAUX ET NOS INFÉRIEURS.

D. Quels sont nos principaux devoirs envers les auteurs de nos jours?

R. Nous devons les aimer, les respecter, leur obéir, les défendre et les assister dans tous leurs besoins.

D. De quelle nature doit être notre respect pour nos parents?

R. Nous leur devons un respect intérieur, c'est-à-dire qui parte du cœur, et un respect extérieur qui se manifeste dans nos actions et dans nos discours.

D. Quels sont les égards particuliers qui dérivent du respect que nous devons à nos parents?

R. Il nous est défendu de nous asseoir à la place qu'ils occupent habituellement, de les déranger dans leur repos, de les in-

terrompre lorsqu'ils parlent, de les contredire et même d'approuver d'un ton décisif leurs paroles et leurs opinions.

D. Que nous impose le devoir de leur obéir?

R. C'est d'être prompts à exécuter leurs ordres et d'être soumis à leur volonté, lors même qu'elle nous paraîtrait injuste à notre égard, ou opposée à nos intérêts.

D. Comment pouvons-nous le mieux exprimer notre amour à nos parents?

R. En leur témoignant en tout temps notre reconnaissance pour les peines que notre éducation leur coûte, et en répondant à leurs soins par une conduite sage, bonne et vertueuse.

D. Après notre père et notre mère, quelles sont les personnes à qui nous devons un respect particulier?

D. Nous devons également respect et soumission à tous nos supérieurs.

D. Qu'entendez-vous par nos supérieurs?

R. Ce sont tous ceux qui se trouvent au-dessus de nous, soit par leur rang,

soit par leurs connaissances, soit par leur âge.

D. Nommez-moi quelques-uns qui, à ces titres, ont droit à notre respect ?

R. Nous devons principalement soumission, respect et reconnaissance à nos maîtres, qui contribuent, par l'instruction qu'ils nous donnent, à notre existence morale.

Nous devons du respect à nos rabbins comme étant nos chefs religieux.

Nous devons particulièrement respecter les vieillards, quels que soient leur état et leur condition.

Les frères cadets doivent des égards à leurs aînés; les enfants d'un autre lit doivent respecter leur beau-père et leur belle-mère, et chacun des époux les parents de l'autre.

D. Quels sont les égards que nous devons à nos égaux ?

R. Nous devons à nos égaux les mêmes égards que nous avons le droit d'attendre d'eux.

D. Quels sont les égards que nous de-

vons à ceux qui, par leur état, sont au-dessous de nous ?

R. C'est un devoir sacré pour nous de traiter avec bienveillance et charité les personnes que l'infortune a placées au-dessous de nous ou sous notre dépendance, tels que les gens à nos gages ou nos domestiques, etc.

D. Quelles sont les personnes qui, par leur position, sont plus spécialement recommandées à notre charité ?

R. Ce sont les veuves et les orphelins qui, abandonnés à eux-mêmes et ordinairement privés de défense, sont plus sensibles au moindre manque d'égard.

---

### III<sup>e</sup> LEÇON

---

#### DES DEVOIRS ENVERS LA PATRIE.

D. Qu'entendez-vous par le mot patrie ?

R. J'entends par là le pays où l'homme

est né et élevé, ou dans lequel il vit sous la garantie des lois qui assurent à tous les habitants la possession paisible de leurs propriétés, l'exercice de leurs droits et la jouissance du fruit de leur travail.

D. Quelle est notre patrie?

R. La France.

D. Quels sont nos devoirs envers la France?

R. Il est de notre devoir d'obéir aux lois de l'État, d'être fidèle au chef de l'État, de préférer les intérêts de la patrie à nos intérêts personnels, et de contribuer par tous les moyens à la paix et à la prospérité de la patrie.

D. Un Israélite appelé au service militaire est-il tenu de se conformer à toutes les prescriptions religieuses?

R. Non; tout Israélite appelé au service militaire est dispensé des devoirs religieux dont l'observance ne pourrait se concilier avec le service militaire.

---

### Section troisième

#### Des devoirs de l'homme envers lui-même.

---

#### PREMIÈRE LEÇON.

D. Qu'est-ce que l'homme se doit à lui-même?

R. Il doit veiller à la conservation de sa vie et de son honneur; il doit s'instruire dans ses devoirs religieux et moraux; méditer et étudier la loi divine, et choisir une profession, afin de s'assurer un moyen d'existence honorable.

D. Quelle est la règle générale d'une bonne conduite?

R. C'est de fuir tous les vices et de pratiquer toutes les vertus.

D. Quels sont les vices et les défauts les plus pernicioeux?

R. C'est la malpropreté, la gourmandise, la paresse, la désobéissance, le mensonge, l'orgueil, l'envie, l'emportement, l'avarice et la prodigalité.

D. Quelles sont les vertus ou qualités opposées à ces vices ?

R. C'est la propreté, la sobriété, l'activité, la docilité, la sincérité, la modestie, l'émulation, la douceur et l'économie.

---

## II<sup>e</sup> LEÇON.

---

D. Quels sont les inconvénients de la malpropreté ?

R. La malpropreté, outre qu'elle donne à l'homme un aspect repoussant, a le grave inconvénient de produire toutes sortes de maladies, et de retarder la guérison de celles dont on est attaqué.

D. Quel est l'avantage de la propreté ?

R. La propreté contribue beaucoup à la conservation de la santé et au développement du corps et de l'esprit.

D. Qu'est-ce que la gourmandise ?

R. La gourmandise, c'est la mauvaise habitude de manger et de boire au delà du besoin.

D. Quelles sont les suites de la gourmandise ?

R. Elle produit des maladies et des souffrances ; elle fait perdre le goût de l'étude et du travail, et conduit l'homme à la pauvreté et à la misère.

D. Quels sont les avantages de la sobriété ?

R. L'homme sobre ruine rarement sa santé ; s'il tombe malade, sa guérison est plus facile ; ses forces se conservent longtemps, et sa personne est à l'abri de beaucoup d'infirmités.

D. Quels sont les maux que s'attire le paresseux ?

R. Le paresseux, par son inaction et son indolence, perd l'habitude et la force de travailler ; il reste plongé dans une

honteuse ignorance, et tombe infailliblement dans le vice et dans la misère.

D. Et quels sont les avantages de l'homme actif ?

R. L'homme actif se prépare une existence heureuse, une position honorable. Par son travail, il augmente ses forces, développe ses facultés, et se procure les moyens de soutenir sa famille et de venir au secours des infortunés.

---

### III<sup>e</sup> LEÇON.

---

D. Qu'est-ce que le mensonge ?

R. C'est un acte de mauvaise foi. On ment lorsqu'on avance des propos dont on connaît soi-même la fausseté.

D. Quel est le vice qui tient au mensonge ?

R. C'est la calomnie.

D. Qui mérite le nom de calomniateur ?

R. On est calomniateur, lorsqu'on accuse faussement son prochain d'une mauvaise action, ou lorsqu'on lui attribue des défauts qu'il n'a pas.

D. Est-il permis de parler des défauts qui sont réellement dans notre prochain ?

R. Non, il n'est pas permis de parler mal du prochain, lors même que les fautes qu'on lui reproche sont réellement en lui.

D. Comment appelle-t-on ce dernier vice ?

R. C'est la médisance.

D. Quels sont les effets ordinaires du mensonge, de la calomnie et de la médisance ?

R. Les effets ordinaires de ces vices sont de désunir les hommes, et de porter la haine et la discorde au sein des familles.

D. Quelle est la punition du médisant ?

ME 153 DE FLEMMING ARCHIVES  
Digitized by Google

R. Outre la punition que Dieu lui réserve, il s'attire celle de n'être pas cru, lors même qu'il dit la vérité.

D. Et quels sont les avantages de la sincérité ?

R. L'homme sincère jouit de la confiance de tous ceux qui sont en relation avec lui ; sa franchise et sa bonne foi le font aimer et estimer de tout le monde.

---

IV. LEÇON.

---

D. Quelles sont les suites de l'orgueil ?

R. L'orgueilleux est insupportable à tous ceux qui sont autour de lui : « L'homme au cœur hautain, dit l'Écriture sainte, est une abomination à Dieu. »

D. Quel est le mérite de la modestie ?

R. La modestie est le principe de toute vertu ; l'homme modeste remplit ses de-

voirs sans ostentation et sans vanité ; il aime et honore tous ses semblables, et il en est aimé et honoré à son tour.

« L'orgueil, dit l'Écriture sainte, dégrade l'homme, et la modestie soutient l'honneur. »

D. Qu'est-ce que l'envie ?

R. L'envie est un sentiment haineux qui fait voir avec peine le succès d'autrui, et qui inspire le désir de nuire à l'homme de mérite.

D. Qu'est-ce que l'émulation ?

R. L'émulation est un bon sentiment qui nous porte à reconnaître dans nos semblables les bonnes qualités qui les distinguent, et à les prendre pour nos guides et nos modèles.

D. Quels sont les dangers de la colère ?

R. La colère ôte à l'homme l'usage de la raison, et le porte aux plus déplorables violences. Cette passion est toujours funeste : le repentir, la honte et les regrets en sont les suites infaillibles

D. Quels sont les moyens de nous préserver de ce mal ?

R. Les meilleurs moyens de nous préserver des emportements de la colère, c'est de nous habituer de bonne heure à souffrir tout avec patience, à n'agir qu'avec réflexion, et à traiter avec douceur et sang-froid même ceux qui nous offensent.

---

### V. LEÇON

---

D. Qui mérite le nom d'avare ?

R. L'avare est celui qui met son plaisir à amasser de l'argent auquel il tremble de toucher, même s'il s'agit de faire le bien ou de se procurer le nécessaire.

D. Et qui mérite le nom de prodigue ?

R. Le prodigue, c'est celui qui dépense son argent mal à propos, sans dis-

cernement et sans prévoyance de l'avenir ; il dissipe son bien pour satisfaire à ses plaisirs frivoles, et prive ainsi sa famille, ses enfants et tous ceux qui ont droit à son secours, de l'appui qui leur est nécessaire.

D. Quelle est la vertu également éloignée de l'avarice et de la prodigalité ?

R. C'est l'économie. L'homme qui possède cette vertu règle sa dépense sur ses revenus, de manière à mettre en réserve une partie de ce qu'il gagne, pour l'employer au profit de sa famille, de ses amis et des malheureux, et pour s'en servir en cas de maladie ou de vieillesse, lorsque le travail lui est impossible.

THE LIBRARY OF THE  
TEMPLE DE VIN EL  
BIBLIOTHÈQUE DE VIN EL

68 DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS LUI-MÊME.

VI<sup>e</sup> LEÇON

DE LA MAJORITÉ RELIGIEUSE.

D. A quel âge est-on majeur pour tout ce qui concerne l'exercice des devoirs religieux ?

R. Les garçons sont majeurs, pour les devoirs religieux, à l'âge de treize ans révolus, et les filles à douze ans.

D. Comment les jeunes gens doivent-ils solenniser l'époque de la majorité religieuse ?

R. Par la profession formelle de la foi de nos pères, par la ferme résolution de suivre exactement, et durant toute leur vie, les préceptes de la loi divine. Ils doivent éprouver et manifester, à l'arrivée de cette époque, une sainte joie d'être appelés à l'observation de tous les devoirs religieux בר מצוה.

D. Quelle est à cet égard l'obligation des parents ?

PRIÈRES

R. C'est d'initier graduellement leurs enfants dans la pratique des devoirs religieux, afin de les habituer à vivre en bons Israélites.

PRIÈRES (1)

DU PÈRE OU DE LA MÈRE LE JOUR DE LA CONFIRMATION (majorité religieuse) DE LEUR ENFANT.

« Je l'ai consacré à l'Éternel pour toute sa vie. » (Samuel. I, 1, 28.)

Seigneur, tu m'as accordé la grâce d'élever mon enfant jusqu'à ce jour. A

(1) Les deux pièces suivantes sont empruntées à l'excellent livre intitulé אמרי לב PRIÈRES D'UN CŒUR SRAËLITE; Recueil de prières et de méditations pour toutes les circonstances de la vie, publié par la Société consistoriale des bons livres 3<sup>e</sup> édit., Paris, chez l'éditeur de ce précis.

THEOLOGICAL PUBLICATIONS  
NEW YORK, N. Y.

travers la fragilité des premières années, à travers les dangers sans nombre qui ont menacé sa frêle existence, ta main tutélaire l'a conduit jusqu'ici; je suis venu d'un cœur reconnaissant, comme jadis les parents de Samuel, le consacrer à ton service, ô mon Seigneur!

Tu viens de le recevoir dans l'alliance d'Israël; désormais, ô mon Dieu! c'est sur sa propre tête que reposera la responsabilité de sa conduite envers toi et envers les hommes.

Je m'effraie quand je songe aux dangers qui l'attendent sur le chemin, aux séductions qui viendront au-devant de lui, aux erreurs et aux fautes qu'il pourra commettre!

Dans cette appréhension, c'est encore auprès de toi, ô mon Dieu! que je viens calmer mes angoisses et réfugier mes espérances. Oh! daigne étendre ta main protectrice sur mon enfant, veille sur son adolescence comme tu as veillé sur son berceau; s'il vient à chanceler sur sa route, envoie à son secours l'ange gar-

dien qui conduisit le jeune Tobie; ne le soumets pas à des épreuves rudes; fais-lui trouver grâce aux yeux des hommes par des qualités estimables. Ne permets pas surtout, ô mon Seigneur! qu'il oublie les vœux qu'il vient de prononcer, mais qu'il reste fidèle à la foi de son Dieu, et attire sur lui les bénédictions du ciel et l'amour des hommes! Amen.

PRIÈRE DES ASSISTANTS A LA CONFIRMATION.

« Mon fils, si les pécheurs vous attirent par leurs caresses, ne vous laissez pas aller à eux. » (Salomon Prov. 1, 10.)

Mon Dieu, tu viens d'admettre dans ton sein les jeunes rejetons de ton peuple.

Puisse l'amour de ta loi vivifier tous

THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO  
100 St. George Street  
TORONTO, CANADA

leurs leur âme; puisse leur vie tout en-  
à trav e garder l'empreinte de pureté et  
ont m nocence que la religion vient d'im-  
tutelal ner sur leur front! Puissent-ils par  
d'u leur piété enrichir l'héritage de tes fi-  
dèles, et par leurs œuvres honorer notre  
sainte religion!

Seigneur, fais descendre ta bénédic-  
tion sur ces enfants, et que le chemin de  
la vie ne soit semé pour eux que de jours  
calmes et heureux sanctifiés par la foi!  
Amen.

FIN.

*Handwritten signature or initials, possibly "Chm...".*